



FÉDÉRATION DES MAGASINS DE BRICOLAGE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON

## RECOMMANDATION PATRONALE du 23 janvier 2014

La Fédération des magasins de bricolage et de l'aménagement de la maison (FMB), suite à l'accord de branche du 23 janvier 2014 sur les contreparties au travail dominical dans les établissements de bricolage s'engage, à travers la présente recommandation, sur les dispositions suivantes :

### Disposition 1 :

Les magasins de bricolage adhérents à la FMB devront, en cas de poste vacant en magasin, examiner en priorité, dans leur processus de recrutement, les candidatures des salariés bénéficiaires d'un contrat de fin de semaine dans l'établissement concerné. Cet examen prioritaire tiendra compte des compétences exigées pour le poste vacant.

### Disposition 2 :

Les dispositions de cette recommandation s'appliqueront dès le 1<sup>er</sup> février 2014.  
La FMB assurera la publicité de la présente recommandation à l'ensemble de ses adhérents via sa newsletter mensuelle et son site internet.

Fait à Paris, le 30 janvier 2014

M. Frédéric Sambourg  
Président de la FMB